

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018 20h30

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4
secrétaire de séance François Daire

- Vote du taux des trois taxes locales : les taux demeurent inchangés par rapport à ceux modifiés en 2017 ; à savoir 14.80 % pour la T Hab, 10.81 % pour la TF Bâti, et 24.29 % pour la TF non bâti adopté à l'unanimité 5 POUR
- Vote du Compte Administratif 2016, du Compte de gestion et Affectation des Résultats : adopté à l'unanimité, soit 4 POUR (la maire ne participant pas au vote)
- Vote du Budget Primitif 2017 : adopté à l'unanimité, soit 5 POUR
Voir documents ci-dessous et « Note de Synthèse »
- Subventions aux associations : il est décidé ce reconduire à l'identique les versements aux associations ayant envoyé leur rapport moral et financier et de se renseigner sur les activités des Pompiers et de Familles rurales qui n'ont fait parvenir aucun document depuis 18 mois ; adopté à l'unanimité, soit 5 POUR

Souvenir Français	10 €
ADMR	60
Associations Donneurs sang vouzinois	60
USA Le Chesne	60

Suite à la demande de Mme F. Chanderlot concernant l'association La Montgonaise, Mme Audrey répond que les règles sont les mêmes, d'autant qu'il n'y a eu aucune activité depuis près d'un an. La demande ferait l'objet d'un réexamen très rapide en cas de besoin, et si la situation évoluait

- Cession du bois communal : **il est décidé de donner aux personnes intéressées le bois issu de l'abattage du marronnier, à charge pour elles de l'emporter et de le fendre ; qu'elles se fassent connaître auprès de la mairie**
- Réfection du parapet de l'abribus : le devis de l'Argonnaise (Davy Lallement) pour un montant de 1075.80 € HT est adopté à l'unanimité ; 5 POUR
- Installation d'une « ligne de vie » pour accès au campanile : le devis de l'entreprise Indelec de Douai pour un montant de 1950 € HT est adopté à l'unanimité ; 5 POUR
- Création d'une régie de recettes : Le Conseil municipal accepte la création d'une régie de recettes afin que puissent être encaissés les chèques de caution de location de la salle polyvalente, caution fixée à 300 € ; Mme Audrey Watier sera nommée régisseuse sans indemnité. Le règlement de la location de la salle polyvalente est revu en ce sens ; adopté à l'unanimité 5 POUR
- Rectification de la délibération concernant le RIFSEEP : l'autorité préfectorale ayant constaté deux irrégularités, deux modifications doivent être apportées ; la 1^{ère} concerne le C.I.A. (complément indemnitaire annuel) : aucun montant minimal ne doit être mentionné ; la 2^{ème} concerne la poursuite du versement des indemnités en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie : ce n'est pas possible car ces dispositions seraient plus favorables que celles concernant les agents de la fonction publique d'état.
Le Conseil adopte ces deux modifications à l'unanimité 5 POUR
- Représentant au SIAEP de Louvergny : suite à la démission de Cédric Brion de son poste de délégué au SIAEP, le Conseil désigne Aymeric Charbonnier qui s'est porté volontaire, pour le remplacer ; 5 POUR

Questions diverses

- ✓ Mme Audrey informe le Conseil que la subvention au titre de la DETR 2018 a été accordée pour la rénovation du campanile (rappel : celle du CD08 avait déjà été obtenue) en conséquence, le gros chantier de 2018 sera celui de l'Eglise.
- ✓ A la demande de la 2C2A, qui fête son 20 ième anniversaire cette année, les Portes de l'Eglise seront ouvertes le dimanche 27 mai, comme dans de très nombreuses églises du vouzinois. Par ailleurs, 2 visites sont planifiées avec l'office de tourisme de l'Argonne ardennaise, début juillet et début août.

- ✓ La commune s'associera à la commémoration du centenaire de l'armistice avec la Flamme du Souvenir de Navarin et des Armées de Champagne
Sur tous ces sujets, une lettre-info spéciale sera bientôt distribuée aux habitants
- ✓ La signature du contrat Canal entre VNF, les communautés de communes et autres collectivités... est en bonne voie et une ultime réunion de concertation est prévue le 18 avril ; le projet de la « petite halte de la 14 » devrait y figurer.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 404.82	48 701.85		48 701.85	35 404.82
Opérations de l'exercice	54 557.24	80 874.82	38 483.81	73 201.00	93 041.05	154 075.82
TOTAUX	54 557.24	116 279.64	87 185.66	73 201.00	141 742.90	189 480.64
Résultat de clôture		61 722.40	13 984.66			47 737.74
				Restes à réaliser		3 049.00
				Besoin/excédent de financement Total		50 786.74
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		55 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
31 722.40	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune de Montgon, le Conseil municipal délibère et décide de l'adoption du budget de la Commune de Montgon pour l'année 2018 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En dépenses à la somme de : 203 946.20 Euros

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	110 090.20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	93 856.00

En recettes à la somme de : 203 946.20 Euros

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	110 090.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	93 856.00

